

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 03771

Numéro SIREN : 830 605 176

Nom ou dénomination : AB FINANCEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2023 sous le numéro de dépôt 12840

AB FINANCEMENT

Exercice clos le : 30 septembre 2022

10 RUE DU COLISEE

75008 PARIS

APE : 6420Z

SIRET : 83060517600015



76, rue Gabriel Péri - BP13
94701 MAISONS ALFORT Cedex



SOMMAIRE

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Cpte résultat détaillé % CA	7
ANNEXE COMPTABLE	8
Annexe des comptes annuels	9
DETAIL DES COMPTES	16
Bilan - Actif détaillé	17
Bilan - Passif détaillé	18
Compte de résultat détaillé	19
ETATS DE GESTION	21
Capacité d'autofinancement	22
Synthèse	23
Ratios indicateurs	24
Ratios de gestion	25
Soldes Intermédiaires de Gestion	26
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	27
IMPRIMES FISCAUX	28
Réel Normal	29

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

AB FINANCEMENT

Pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

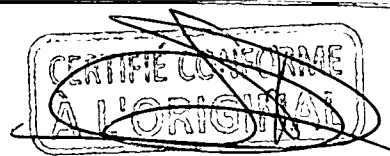
Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	547 650 €
Chiffre d'affaires	€
Résultat net comptable	70 606 €

Fait à MAISONS ALFORT,
Le 12/01/2023.

Céline Neyman-Flauraud,
Expert-comptable.

BILAN - ACTIF



140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ACTIF

	Valeurs au 30/09/22		% de	Valeurs au 30/09/21		% de
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes	l'actif		l'actif
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations	5 900 850	5 900 850				
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	130		130		130	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	5 900 980	5 900 850	130		130	
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				100		98
Créances Clients et Cptes rattachés (3)						
Personnel et comptes rattachés (3)						
Créances fiscales et sociales (3)	2 051		2 051		2 051	
Autres créances (3)	545 461		545 461		464 335	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	9		9		9 321	2
Charges constatées d'avance (3)						
TOTAL ACTIF CIRCULANT	547 521		547 521	100	475 707	100
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	6 448 500	5 900 850	547 650	100	475 837	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

PASSIF

	Valeurs au 30/09/22	% du passif	Valeurs au 30/09/21	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 800 850)	5 800 850		5 800 850	
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-5 488 878		-210 658	-44
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	70 606	13	-5 278 220	
SITUATION NETTE	382 578	70	311 972	66
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	382 578	70	311 972	66
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)	152 784	28	153 476	32
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 288	2	10 389	2
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	165 072	30	163 865	34
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	547 650	100	475 837	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

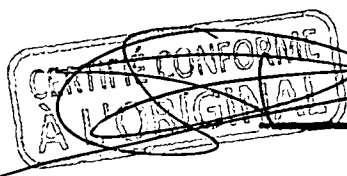
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

165 072

163 865

CPTÉ RÉSULTAT DÉTAILLÉ % CA



140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

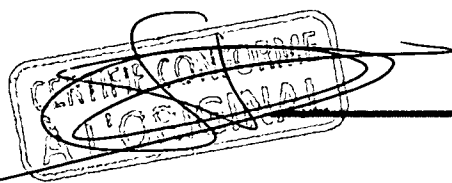
	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Du 01/10/20 Au 30/09/21	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation						
Montant net du chiffre d'affaires						
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	47				47	
Autres produits	2 051				2 051	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 098				2 098	
Charges d'exploitation						
Autres achats et charges externes	11 258		10 009		1 249	12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	11 258		10 009		1 249	12
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-9 161		-10 009		848	8
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
De participation (3)	7 708				7 708	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	7 708				7 708	
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.			5 731 200		-5 731 200	-100
Intérêts et charges assimilées	1 359		1 346		13	1
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 359		5 732 546		-5 731 187	-100
RÉSULTAT FINANCIER	6 349		-5 732 546		5 738 895	100
RÉSULTAT COURANT	-2 812		-5 742 555		5 739 744	100
Produits exceptionnels						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations en capital	18 000				18 000	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 000				18 000	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-18 000				-18 000	
Impôt sur les bénéfices	-91 418		-464 335		372 917	80
TOTAL DES PRODUITS	9 806				9 806	
TOTAL DES CHARGES	-60 800		5 278 220		-5 339 021	-101
Bénéfice ou Perte	70 606		-5 278 220		5 348 827	101

(3) Dont produits concernant les entités liées

7 708

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022 dont le total est de 547 650,22 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 70 606,25 Euros.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2020, les entreprises suivantes sont comprises dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe AB FINANCEMENT :

- AB DEVELOPPEMENT
- LA VIE SAINE
- LONSAINE
- LVS IDF
- LVS BFC
- LVS SUPPORT
- LVS SUD
- LVS 39
- APY

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

Les immobilisations financières font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL		
CORP.	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers Matériel de transport Matériel de bureau & mobilier informatique Emballages récupérables & divers		
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
		TOTAL		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations		5 900 850	
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		130	
		TOTAL	5 900 980	
		TOTAL GENERAL	5 900 980	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL			
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui			
		Inst. gal. agen. amé. cons			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier Emb. récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL			
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			5 900 850	
	Autres titres immobilisés				
	Prêts & autres immob. financières			130	
		TOTAL		5 900 980	
		TOTAL GENERAL		5 900 980	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions				
Inst. techniques matériel et outil. industriels				
Autres immobs corporelles				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Q. P. du capital détenu en %	Résultat dernier exercice clos
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1 . Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)				
AB DEVELOPPEMENT - -	6 196 050	-32 549 848	100,00	-2 350 673
2 . Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)				
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS				
1. Filiales non reprises en A :				
a. Françaises				
b. Etrangères				
2. Participations non reprises en A :				
a. Dans des sociétés françaises				
b. Dans des sociétés étrangères				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

Informations financières (5)

Filiales et participations (1)

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS CI-DESSUS (2) (3)

1. Filiales (+ 50% du capital détenu par la société)

	Capital (b)	Reserves et report à nouveau avant affectation des résultats (b) (1U)	Quote-part du capital détenu en %	Valeurs comptables des titres détenus (1) (8)	Brute	Nette	Prêts et avances consentus par la société et non encore remboursés (1) (9)	Montant des cautions et avals données par la société (1)	Chiffre d'affaires hors taxes ou dernier exercice écoulé (1) (10)	Résultats (benefice ou perte ou dernier exercice clos) (1) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (1)
AB DEVELOPPEMENT - -	6 196 050	-32 928 349	100,00	5 900 850					414 930	-2 350 673	

2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales non reprises au § A :

- a. Filiales françaises
- b. Filiales étrangères

2. Participations non reprises au § A :

- a. Dans des sociétés françaises
- b. Dans des sociétés étrangères

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société escompté à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation, indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros lorsque l'entité utilisera pour présenter ses comptes.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	12 288	12 288		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	152 784	152 784		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)				
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	165 072	165 072		

- renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

140 - AB FINANCEMENT

Du 01/10/2021 au 30/09/2022

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	1 359
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 028
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	12 387

DETAIL DES COMPTES

AB FINANCEMENT

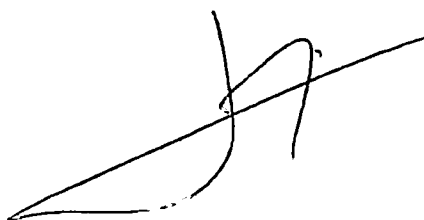
Société par actions simplifiée

10 Rue du Colisée

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' or 'J' shape with a long horizontal stroke extending to the right.

AB FINANCEMENT

Société par actions simplifiée

10 Rue du Colisée

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Aux associés de la société AB FINANCEMENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AB FINANCEMENT relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article

D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

- d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 31 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

 Bénédicte Sabadie

BÉNÉDICTE SABADIE

AB FINANCEMENT

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.800.850 euros**

**Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles**

830 605 176 R.C.S. Aix-en-Provence

(ci-après la « **Société** »)

**PROJET DE DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SEANCE D'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2023**

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

Connaissance prise du rapport de gestion du président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022,

l'associé unique

- (i) **décide d'affecter le solde du résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se soldant par un bénéfice de 70.606 euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi porté de (5.488.878) à (5.418.272) euros ; et**
- (ii) **constate, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.**

Certifié conforme,



Pour la société Financière Marcel

Président

La société Imeije,

elle-même représentée par Monsieur Emmanuel Dufour

AB FINANCEMENT

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.800.850 euros**

**Siège social : 102, avenue des Logissons
13770 Venelles**

830 605 176 R.C.S. Aix-en-Provence

(ci-après la « *Société* »)

**DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SEANCE D'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2023**

DEUXIEME DECISION

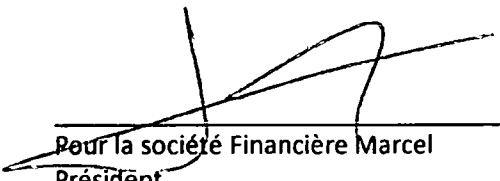
Affectation du résultat

Connaissance prise du rapport de gestion du président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022,

l'associé unique

- (i) **décide** d'affecter le solde du résultat net de l'exercice clos le 30 septembre 2022 se soldant par un bénéfice de 70.606 euros, en totalité au poste « *report à nouveau* », dont le solde débiteur est ainsi porté de (5.488.878) à (5.418.272) euros ; et
- (ii) **constate**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme,



Pour la société Financière Marcel

Président

La société Imeije,

elle-même représentée par Monsieur Emmanuel Dufour